



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 15, RUE ADRIEN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **3 octobre 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment complémentaire (garage privé isolé) est non conforme. La marge latérale du bâtiment complémentaire serait de 0 mètre (mitoyen) alors que la réglementation municipale exige une marge d'un (1) mètre.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 724 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 15, rue Adrien, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux mille dix-huit.



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA